

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :

14.02.2023

Nombre de Membres :

En Exercice : 12
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1
Membre remplacement en
cours : 1

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :

14.02.2023

SEANCE DU 20 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme PIGEAT, Mme CAPPENDÛCK, Mme MARGUERITAT, Mme VAN DE WALLE, Mme GROS, Mr RAIMBAULT, Mr KOCH et Mme MOREAU

Avaient donné pouvoir : Mr BAUGE a donné pouvoir à Mme VAN DE WALLE

Etaient absents ou excusés : Mme TURE et Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme GROS Françoise a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/01B ACCEPTATION DE DONNS

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2023/01 pour erreur matériel

7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- 1 don de 50,00 €
- 2 dons de 100,00 €
- 1 don de 110,00 €

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les dons présentés.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Françoise GROS

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 08.03.2023
Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :
Numéro de certificat 018-261800577